

REGARDS D'ACTEURS

5
QUESTIONS À**CORINNE GUEUDRÉ ET FRÉDÉRIC DHAINNE,
CONSEILLERS MÉDICAUX EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR**

Afin de compléter notre dossier sur les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI), nous vous proposons ici une interview croisée de deux d'entre eux : Corinne Gueudré, salariée à l'hôpital d'Arras mise à la disposition de l'ARS en tant que CMEI, et Frédéric Dhainne, animateur environnement et CMEI à la Maison de l'Environnement de Dunkerque. Deux parcours professionnels différents pour une même fonction et un même service à la population du Nord - Pas de Calais.

1/ COMMENT ÊTES-VOUS DEVENU UN(E) CMEI ?

Corinne Gueudré : J'étais infirmière coordinatrice saturnisme autour du site Metaleurop, l'actuel Recylex. Lorsqu'un cas de saturnisme infantile est repéré, une enquête environnementale est réalisée au domicile de l'enfant pour identifier la ou les sources d'exposition, mais aussi pour donner des conseils hygiéno-diététiques à la famille ; le but de cette démarche est de prévenir l'intoxication et d'atténuer les effets délétères du plomb sur la santé de l'enfant. Lors de ces visites, j'ai pu constater que l'habitat, souvent dégradé, et la qualité de l'air, très médiocre, avaient un impact sur la santé respiratoire des occupants, avec notamment des pathologies récurrentes chez les jeunes enfants, population particulièrement vulnérable. Intervenir sur le plomb sans tenir compte de la globalité de l'environnement n'était pas satisfaisant. Il était nécessaire pour moi d'aller plus loin, en abordant l'ensemble des polluants domestiques. Pour acquérir les connaissances nécessaires, j'ai passé le DIU¹ Santé respiratoire et habitat à Strasbourg ; j'ai obtenu mon diplôme de CMEI en 2010.

Frédéric Dhainne : Dès 2006, la Maison de l'Environnement de Dunkerque a souhaité travailler sur la thématique de la qualité de

l'air intérieur. Nous avons dès lors sensibilisé la population, tout en gardant un lien avec la thématique sanitaire. En 2008, nous sommes devenus partenaires du Relais de l'asthme de l'agglomération dunkerquoise et après une formation à Strasbourg en 2008, j'ai pu intervenir en tant que Conseiller Médical en Environnement Intérieur dès janvier 2009.

2/ QUELLE EST VOTRE FORMATION INITIALE ET QUE VOUS APPORTE-T-ELLE DANS VOTRE FONCTION ?

C.G. : J'ai suivi la formation en soins infirmiers au CHR de Lille. Au fil des années, l'aspect « technique » de ma profession ne me satisfaisait plus et c'est pour cela que j'ai souhaité évoluer vers un accompagnement des familles. Aujourd'hui, je suis salariée de l'hôpital d'Arras et suis mise à disposition auprès de l'ARS, au Pôle Habitat - Santé. Les connaissances que j'ai acquises au fil des années me permettent d'effectuer des audits techniques au domicile des patients souffrant de pathologies respiratoires et en rapport avec un polluant domestique. Je peux également proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques pour limiter l'exposition allergénique du malade, mais aussi conseiller un comportement adapté à leur pathologie.

F.D. : J'ai une Maîtrise en Écologie. Avant d'intégrer la Maison de l'Environnement de Dunkerque en 2006, j'ai travaillé en tant qu'animateur nature dans différentes associations. En tant que CMEI, je garde un lien direct avec mon parcours, puisque j'aborde toujours la question de l'environnement. Quand on parle de l'environnement, beaucoup de personnes l'associent à la nature ; mais l'environnement c'est aussi la qualité de l'air - et notamment de l'air intérieur - que j'aborde avec ma nouvelle fonction.

¹ Diplôme interuniversitaire

3/ OÙ INTERVENEZ-VOUS ET COMMENT FAIRE APPEL À VOUS ?

C.G. : J'interviens dans tout le Pas-de-Calais. Je me déplace chez les patients, mais également lors de réunions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur ou encore lors de forums, où je présente le métier de CMEI. Pour faire appel à un CMEI, il faut suivre une procédure médicale stricte ou faire une demande d'intervention auprès de l'ARS, qui contactera le patient par la suite (*ndlr* : un site internet consacré aux CMEI sera lancé au printemps 2013 - www.cmei-npdc.fr).

F.D. : À l'origine, j'intervenais au niveau de la Communauté Urbaine de Dunkerque, mais grâce aux financements de la Région, nous avons élargi le territoire de l'action. Aujourd'hui je me déplace en Flandre intérieure, dans des villes telles qu'Hazebrouck ou Saint-Omer. Pour qu'un CMEI se déplace au domicile du patient, il faut avant tout qu'il y ait prescription médicale. Soit le médecin envoie une demande d'intervention auprès d'un CMEI, qui contacte par la suite le patient, soit le patient appelle le CMEI, qui l'informe alors de la procédure à suivre.

4/ COMMENT S'EFFECTUE UNE VISITE TYPE ?

C.G. : Le CMEI se déplace chez le patient et récolte des informations auprès de la famille ; il commence par des questions générales sur les habitudes, les comportements ou encore l'utilisation du logement, puis continue avec d'autres, plus spécifiques à la pathologie du patient : histoire de la maladie, facteurs d'exacerbation, etc. S'en suit alors une visite de la maison pièce par pièce, afin d'étudier les paramètres de confort (humidité, aération, ventilation, etc.) et les différents polluants ou allergènes. Le CMEI effectue également des mesures, comme le relevé de la température ou celui du monoxyde de carbone présent dans l'air ambiant. Après ce travail préalable, des conseils d'éviction et de « bon usage » du logement sont donnés au patient. Un rapport de la visite est adressé à ce dernier, ainsi qu'au médecin prescripteur.

F.D. : Tout dépend des caractéristiques du logement, de la personne et surtout de la problématique : asthme, allergie... L'intervention d'un CMEI peut avoir différentes origines ! Dans tous les cas, le CMEI fait avant tout l'historique de la personne souffrante, afin de connaître si elle a connu différents logements depuis ses problèmes, si elle a subi un stress divers, etc. Une fois cette étape effectuée, le CMEI fait le tour du logement en termes d'allergènes, d'irritants respiratoires et réalise un bilan auprès du patient. Un résumé de la visite est ensuite envoyé au médecin et au patient.

5/ QU'EST-CE QUI VOUS PLAÎT LE PLUS DANS VOTRE MÉTIER ?

C.G. : Ce que j'aime dans mon métier c'est de pouvoir apporter une réponse au patient pour que celui-ci vive mieux dans son logement, en tenant compte de ses ressources et de sa culture. La qualité de l'air intérieur a un impact sur la santé respiratoire des occupants. Il est essentiel de la préserver en proposant des solutions alternatives, moins nocives, et en préconisant un comportement adapté. Les familles ne disposent pas toujours des informations pour y parvenir, le rôle du CMEI est donc de leur en proposer. J'aime également le suivi qu'il y a auprès des patients : si nous les appelons plusieurs mois après notre passage, nombreux sont ceux qui nous recontactent spontanément pour nous faire part de leur satisfaction. C'est très gratifiant !

F.D. : C'est la proximité avec le patient, le fait d'aider les gens. Il y a un côté très « humain » dans le métier de CMEI, aspect que j'aime particulièrement dans ma fonction. Je continue également d'aborder la question de l'environnement, tout en visant à améliorer la qualité de l'habitat et le quotidien des gens. Que demander de plus ?



Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
www.cmei-npdc.fr
dès le printemps 2013

